

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLÉE DU RHONE ET DE LA LOIRE

REPUBLICAIN INDÉPENDANT

5 Cent. le Numéro

« DES HAÏNES LE TEMPS EST PASSÉ »

Mercrèdi 5 Décembre 1894

ABONNEMENTS :
LYON, RHÔNE, LOIRE, SAÔNE-ET-LOIRE, AIN, ISÈRE 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS, CORSE ET ALGÈRE 7 fr.
Les abonnements partent des 1^{er} et 16 du mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse.
Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIÈRE ANNÉE — N° 132
MERCREDI 5 Décembre 1894 — Saint Sabas
— DEMAIN SAINT NICOLAS —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h. | Place des Terreaux, 7
RÉDACTION, de 3 heures à minuit.
ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.80 | RÉCLAMES, la ligne. 1.50
Prix divers pour les annonces de caractère et de durée.

BULLETIN DU JOUR

A la Chambre, continuation de la discussion du budget.

M. Poincaré a éloquentement réfuté les théories socialistes en matière d'impôt successoral.

Le Sénat, après avoir entendu la lecture des rapports relatifs aux crédits de Madagascar, a renvoyé à jeudi la suite de la discussion.

M. Doppfer a entendu les directeurs de journaux assignés comme témoins dans l'affaire de chantage. De nouvelles arrestations paraissent imminentes.

Le bruit de l'évasion du capitaine Dreyfus a couru à Paris.

Conformément au manifeste du Czar, un grand nombre de détenus ont été mis en liberté à Moscou.

Une à la 3^e page nos dépêches de la dernière heure.

Lettre Parisienne

Paris, 4 décembre.

LA DISCUSSION DU BUDGET

La discussion du budget des affaires étrangères sera plus intéressante que je ne le croyais avant-hier. L'accord anglo-russe inquiète et on voudrait bien savoir à quoi s'en tenir. On dit bien que ce n'est rien, que cet accord ne s'applique qu'au Pamir; mais il est tout de même utile de prendre position et de bien affirmer que la France ne renonce à aucun de ses droits sur l'Égypte.

Le gouvernement sera donc amené à faire des déclarations très explicites et la Chambre votera sans doute un ordre du jour très ferme qui coupera court aux divagations de la presse anglaise.

Il est très probable que, par la même occasion, on en finira aussi avec l'Etat-tampon du Haut-Mékong.

Les conditions, là-bas, sont entièrement changées; la Chine est en complète déconfiture; l'Angleterre pourrait très bien entreprendre d'occuper le Yunnan. Il est nécessaire qu'une parole paternelle de Paris empêche ce nouvel envahissement.

Il faudra même aviser à faire mieux que cela. Le partage de la Chine paraît à l'horizon; il suivra de près celui de l'Afrique. Si des puissances, comme cela paraît probable, occupent les côtes ou les puissances frontalières, on verra naître en Chine la doctrine de l'Intérieur, qui soulève tant de questions en Afrique; la Russie, l'Angleterre, la France, peut-être l'Allemagne se reconstruisent au cœur de la Chine pour se disputer des territoires que personne ne connaît.

Je ne dis pas que cela soit près d'arriver, mais cela peut arriver, et le devoir des hommes d'Etat est de prévoir l'avenir.

Ce sera très curieux aussi de voir comment on en finira avec la question des relations commerciales, qui ne manquera pas d'être soulevée, soit à propos du budget des affaires étrangères, soit à propos de celui du commerce.

De grands efforts se font pour amener des négociations avec la Suisse; le gouvernement est le premier à les désirer, car il voit les résultats désastreux de l'isolement commercial auquel nous sommes condamnés. Je sais qu'on s'intéresse surtout beaucoup aux industries lyonnaises menacées, et à Milan et en Suisse.

Je ne vois pas trop comment on sortira de la difficulté, peut-être la résoudre-t-on par un replâtrage provisoire.

Les mélinistes ne se résigneront pas à traiter; mais avec l'intention de traîner les négociations en longueur et de refuser les conditions absolues que pose la Suisse.

De toute manière, la question viendra certainement à la Chambre. Il serait à souhaiter qu'elle vint sur le budget des affaires étrangères, pour qu'elle pût avoir une base politique. Si on la réserve au commerce, il n'y a rien à espérer.

Dans les couloirs de la Chambre, il se manifeste une grande tendance à séjurer tous les jours pour hâter la discussion et éviter, si possible, les douzièmes provisoires.

grave, celui d'écourter la discussion et de paraître vouloir étrangler le budget, si j'ose m'exprimer ainsi.

Peut-être, d'ailleurs, est-ce bien là le vrai motif qui fait presser la discussion. Plusieurs personnes voudraient retarder les réformes, sous prétexte de l'urgence et les renvoyer au budget prochain. C'est un moyen pour les represser.

Je ne pense pas que M. Poincaré se prête à ce jeu. C'est un homme tout rond; il a formulé un projet, il vaudra qu'on le discute.

La discussion générale prendra toute la semaine. Il est donc évidemment trop tard pour finir avant le 1^{er} janvier. De toute manière, les douzièmes sont inévitables; alors, il n'y a pas d'excuse pour retarder une discussion que le pays attend.

UN PARISIEN.

REVUE LITTÉRAIRE

PAUCA PAUCIS

Par M. Clair Tisseur, nouvelle édition, 1894, Lyon, Bernoux et Cumin.

M. Tisseur et moi, nous sommes de bien anciennes connaissances... platoniques: si nous ne nous sommes guère vus, nous nous sommes souvent lus, et l'aimable poète de *Pauca paucis* n'a pas oublié, je le sais, que j'ai eu le plaisir, il y a juste quatre ans, d'en apprécier la première édition dans le *Salut public*, et qu'en 1882 déjà, dans la *Revue lyonnaise*, je consacrais un long article de critique à l'ensemble des œuvres en prose, très spirituelles, très agréables et très variées d'un sieur Nizier du Puits-pelu, romancier, philologue, satirique, fantaisiste, humoriste, comme je l'appellais et qui lui ressemblait autant qu'un frère jumeau. C'est avec le même empressement que je constate le succès de la deuxième édition de son recueil poétique, admirablement imprimée, ainsi que la fois précédente, par MM. Protat frères, à Mâcon, dans une de ces rares typographies provinciales qui ne le cèdent en rien aux meilleures de la capitale. Il l'a enrichie d'une seconde préface, et de soixante-dix pièces nouvelles, dont plusieurs ont paru d'abord dans la *Revue du Siècle*.

Un volume de vers ne s'analyse point: on le lit, on s'en offre souvent à l'heure qu'il est; s'il est bon, on le lit et on le relit; ce fut et ce sera le sort de celui-ci. Non pas que j'ose affirmer que tous les morceaux soient d'une égale valeur; l'auteur, avec son esprit si fin, doué d'un sens si droit, ne me croit pas sur parole. Non pas encore, en ma qualité de classique de vieille date (fort mitigé, il est vrai), que j'approuve pleinement diverses libertés qu'il prend parfois à l'égard de la mesure ou de la rime pour se mettre tant soit peu à la mode du jour, et que ses deux frères, Barthélemy et Jean, versificateurs des plus corrects, n'auraient peut-être point amitiés. Mais en ces nombreuses productions, tantôt sérieuses et élevées, tantôt gracieuses ou piquantes qui charment les loisirs de sa retraite à Nyons-les-Baronnies, combien il y a à retenir et à louer! Ici, de l'élegance et de la délicatesse; là, de l'ironie et de l'enjouement, ailleurs des pensées philosophiques ou des reminiscences de l'antiquité, et partout, ou presque partout, une aisance de style, une entente de la métrique, une souplesse de doigt qui accuse un habile virtuose et qui justifie complètement ses récentes et trop modestes observations sur l'art de versifier.

Entre cette foule d'exemples à citer, le choix est difficile; cependant, pour n'en rappeler que quelques-uns, j'aime à mentionner les pièces intitulées: *A Phydilé, Prière, le Fleuve, le Paysan, l'Alpe, les Deux poésies, Sur la route de Bron, l'Amour et la Mort, Kléophas, le Navire est errant*, des chansons, des lais, des virelais, des épigrammes, une sorte de supplément aux anthologies grecques.

En effet, il est curieux de voir comment et combien ce vrai disciple d'André Chénier, si attaché en prose à sa Croix-Rousse et à son Gourguillon, s'en vole joyeusement en poésie vers l'Europe et l'Hyssus, et avec quelle ferveur il s'incline devant Zeus et Hermès, les Muses ou les Grâces. L'antiquité, et surtout l'antiquité grecque, si riche en adorables symboles qu'on n'a jamais surpassés, est pour ce Lyonnais, retiré en Dauphiné, une seconde patrie, et non la moindre. De là cette philosophie, douce et calme, sage et tempérée, qui fait songer à Socrate, à Cicéron dans son Tusculum, à Horace dans son Tibur, parfois même, aux heures de méditation et de gravité, à Epictète ou à Marc-Aurèle. Je ne m'étonne donc pas que MM. Renouvier, Anatole France et autres bons juges aient si bien accueilli cette poésie d'arrière-saison; car c'est sur le tard que ce poète s'est mis à chanter; et celui qui avait ouvert sa route en élevant Sainte-Blandine, le Bon-Pasteur et tant d'autres constructions estimées, se repose en répétant des harmonieuses mélodies à la façon de Théocrite et de Virgile.

A. PHILIBERT-SOUPÉ.

Professeur honoraire à la Faculté des lettres de Lyon.

Nous prions nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 novembre de vouloir bien nous faire parvenir leur renouvellement.

ÉCONOMIES ET DÉPENSES

On s'habitue peu à peu aux choses qui se produisent insensiblement, et, comme disait le tragique Grec, « il n'est rien de ce qu'on appelle terrible, il n'est point de souffrance, il n'est point de malheur, envoyé par les destins jaloux, dont la nature de l'homme ne finisse par supporter le poids ».

Aussi bien, convient-il de jeter de temps en temps un regard en arrière pour se rendre compte du chemin parcouru. Il ne suffit pas de prévoir l'avenir et de se demander où l'on va. Peut-être est-il plus utile encore de bien savoir où l'on est arrivé et si l'on n'a pas atteint et dépassé déjà, sans s'en apercevoir, le bord du précipice.

L'ouverture de la discussion du budget nous invite à ce travail d'inventaire et son utilité ne paraît pas contestable dès qu'on l'a commencé et qu'on s'est aperçu du point où nous sommes parvenus.

Comme l'a très justement fait remarquer M. Cavaignac, notre dette est la plus forte et nos impôts sont les plus lourds du monde. Le Français paie 114 francs par tête quand l'Anglais ne paie que 99 francs et l'Allemand 87.

En présence de cette situation, rendue plus difficile par la crise si grave qui sévit sur le commerce, sur l'agriculture et sur l'industrie, voit-on le gouvernement ou les Chambres songer à alléger nos charges par des économies sérieuses, par une refonte de notre système administratif suranné?

Tout au contraire, la seule et unique préoccupation de tout le monde est de se procurer de nouvelles ressources pour augmenter encore les dépenses.

L'ensemble de notre organisation date de près d'un siècle, c'est-à-dire d'une époque où il n'y avait ni chemins de fer, ni télégraphes, ni téléphones.

Ces inventions colossales, qui ont renouvelé la face de la terre, ont passé inconnues pour notre organisation administrative.

Il n'y a pas un département, pas un sous-préfet, pas un tribunal de moins qu'il y a quatre-vingts ans, quand il fallait pour aller de Marseille à Paris.

Les habitants de Tarare, que tout appelle à Lyon, sont toujours contraints d'aller régler leurs affaires à Villefranche, ceux de Miribel à Bourg, et ceux de Jonage à La Tour-du-Pin ou à Grenoble.

Les questions de personnes, les intérêts de clocher, la résistance et l'inertie des bureaux triomphent du bon sens et du salut du pays.

Que de tribunaux, d'arrondissements et de départements à supprimer au profit de la bourse et des intérêts des contribuables!

Quelqu'un y songe-t-il seulement? On ne pense qu'à trouver des impôts nouveaux, à écraser de charges nouvelles une population qui fléchit déjà sous le poids des anciennes, non par mauvaise volonté, mais par excès, par impuissance, par suite de la mauvaise politique qu'on lui fait et des ruines accumulées par l'application de fausses doctrines économiques...

Et c'est à ce point de vue-là que la discussion qui vient de s'ouvrir à la Chambre est particulièrement grave et méritoire surtout d'arrêter l'attention.

Pour la première fois, la porte s'ouvre, pour mieux dire, s'entrouvre officiellement aux doctrines subversives de tout ordre et de toute prospérité sociale.

Le projet de budget arrache une première pierre à l'édifice; il ouvre, dans notre système fiscal, une première voie d'eau par où forcément sombrera le navire.

Cette voie d'eau, c'est l'impôt sur les successions, l'impôt progressif sur les successions, qui bouleverse et ruine tous nos principes de droit, de justice et d'égalité.

Les impôts, en général, sont dits réels ou personnels. Ils sont réels lorsqu'ils portent sur telle ou telle chose dans des proportions invariables, quelle que soit la personne à qui la chose appartient.

Ils sont personnels lorsqu'ils varient au contraire suivant la personne à qui la chose appartient.

Cela donne lieu aux abus révoltants dont l'ancien régime a tant souffert et contre lesquels s'est faite la Révolution française.

Telle maison, possédée par un noble ou un prêtre, ne payait rien ou payait une taxe toute différente de celle qui la grevait si c'était à un bourgeois ou à un paysan qu'elle appartenait.

C'est cette iniquité qu'il est question de rétablir en principe aujourd'hui et qu'on appelle, en langage contemporain, l'impôt progressif.

Moi, l'impôt ne me prendra que le cinquième de mon revenu; mais à vous, ce sera le tiers; à un troisième, la moitié.

Si vous n'avez que deux maisons, par exemple, vous serez taxé à dix pour cent de leur revenu. Mais si vous en avez six ou huit, ce n'est plus une simple dime, c'est vingt, trente ou quarante pour cent de leur produit que vous devez abandonner à l'Etat.

En d'autres termes, l'impôt fera acceptation de personnes et ne frappera

plus la richesse elle-même, mais la personne qui possèdera cette richesse. Il ne sera plus une contribution, une rétribution des services que rend l'Etat à ses membres, mais une punition d'avoir été économe et sage, d'avoir su épargner cette richesse et accumuler ces fortunes qui font elles-mêmes la force et la grandeur du pays.

Pour ce faire, il faudra nécessairement recourir aux pires moyens, à l'inquisition, aux estimations arbitraires, aux délations.

Et le but de basse jalousie que poursuivent les auteurs de cette prétendue réforme à rebours ne sera pas même atteint.

Les grandes fortunes n'en souffriront pas. Elles sauront toujours se dissimuler et se mettre à l'abri à l'étranger, où l'épargne française n'a déjà que trop de dispositions à émigrer et à se perdre. Les victimes seront les possesseurs de ces fortunes moyennes qui forment le cœur même de la nation, sa réserve la plus tenace et la plus pure contre les désastres des mauvais jours. Ce sont ces gens-là, nombreux, modestes, infatigables et silencieux travailleurs, dont les vertus discrètes font la force et la grandeur de la France, que les évergètes de la Chambre et des réunions publiques s'imaginent détruire du nom de « bourgeois », comme s'il existait des castes en France et si tous les rangs de la population ne s'y confondaient pas sans cesse dans un perpétuel mélange.

Ce n'est certes pas à Lyon qu'on peut se laisser tromper par ces déclamations stupides et criminelles; à Lyon où, comme à Florence, la noblesse n'a jamais été composée que de marchands enrichis par l'épargne et où le père ouvrier, sorti de l'école primaire, envoyait son fils à la Martinière pour en faire un contre-maître ou un chef d'atelier et son petit-fils à l'école polytechnique ou centrale, d'où il sortait ingénieur, officier et parfois chef d'industrie!

Ici, avec ces exemples innombrables qui pullulent sous nos yeux, les déclarations d'un Jaurès ne sauraient avoir l'accolade des mots qui hurlent de se trouver ensemble et quand il parle de « propriété capitaliste », comme s'il pouvait exister une propriété qui ne soit pas un capital, et un travailleur probe et rangé qui ne devienne pas *ipso facto* capitaliste! Analysez donc les registres de la Caisse d'Épargne, qui compte quatre-vingt millions de dépôts, et ceux de la mutualité lyonnaise, peut-être plus riche encore; suivez aux grandes échéances de coupons, le public qui vient les faire payer aux guichets des maisons de banque et voyez si ce n'est pas à la foule du même peuple qu'appartiennent par une, par deux, par quatre, par huit et par dix, ces innombrables obligations au porteur, ces titres de chemins de fer, de mines et de grandes industries...

On prétend qu'on veut donner la terre au paysan et l'usine à l'ouvrier.

On se moque, car il y a beau temps que c'est fait et c'est précisément cette extrême division de la richesse nationale qui fait la grande force et la grande prospérité de la France. Allez donc un peu voir à l'étranger comment les choses se passent et vous en revendrez émerveillé de votre pays, l'aimant et l'admirant toujours davantage et profondément irrité contre ces pêcheurs en eau trouble qui, sous couleur de réformes démocratiques, préchent la désorganisation sociale, le retour à la barbarie, le vol et le pillage de la plus heureuse et de la plus prospère de toutes les nations.

Un Lyonnais.

Service télégraphique

L'Expédition de Madagascar

Paris, 4 décembre.

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

L'administration de la guerre étudie un tarif de haute-paie pour les anciens soldats de la réserve et de l'armée territoriale, qui demandent à prendre part à la campagne de Madagascar.

Afin de ne pas faire partir des hommes du contingent, soit dans la brigade de France, soit dans la brigade de l'Algérie, soit même dans les services techniques et administratifs, des engagements spéciaux seront offerts dans les bureaux de recrutement.

La loi admet des engagements volontaires pour la durée de la guerre.

La législation de 1889 a reproduit les dispositions de celle de 1872, qu'on n'a pas appliquées pour les campagnes d'Aurès, du Sud-Oranais, de Tunisie, du Tonkin, du Soudan et du Dahomey.

Après le vote des Chambres, on considérera la guerre comme déclarée avec les Hovas et, dès lors, tous les anciens soldats valides, âgés de moins de 40 ans, pourront contracter des engagements.

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 4 décembre.

Le Figaro croit savoir que ce n'est pas un attaché militaire, résidant à Paris, qui a

été en relations avec le capitaine Dreyfus ou avec la personne qui a livré les documents secrets; ce serait, d'après des informations recueillies à bonne source, le comte Schmettan, attaché militaire d'Allemagne à Bruxelles, qui aurait entrepris ces négociations.

C'est le comte Schmettan qui s'était occupé déjà de l'affaire Turpin, au moment où des offres avaient été faites à l'inventeur par l'Allemagne.

Bruit d'évasion

On lit dans le *Matin*: Le bruit a couru hier soir que le capitaine Dreyfus s'était évadé depuis deux jours de la prison militaire du Cherche-Midi. Ainsi s'expliquerait cette circonstance de l'interruption de ses comparutions devant le juge rapporteur.

Répandue dans les cafés fréquentés par les officiers autour de l'École militaire, cette nouvelle y causait une vive émotion. Ajoutons que les détails romanesques dont elle était accompagnée la rendent peu vraisemblable.

La clôture de l'instruction

D'autre part, le même journal déclare tenir d'une personne de la famille Dreyfus que l'instruction a été close officiellement dans la journée d'hier, mais qu'elle ne le sera officiellement qu'aujourd'hui, après un dernier interrogatoire de l'inculpé. Le dossier sera transmis demain matin au gouverneur de Paris.

Dreyfus, qui allait tous les jours à l'instruction, n'a pas quitté sa cellule depuis vendredi. Il a, parait-il, beaucoup vieilli; il porte maintenant toute la barbe, et ses cheveux auraient légèrement grisonné.

SÉNAT

Paris, 4 décembre.

La séance est ouverte à 3 h. 20, sous la présidence de M. Challemel-Lacour.

Le projet relatif aux pigeons voyageurs est adopté, et la discussion, en seconde délibération, de l'exercice de la pharmacie, est renvoyée à lundi.

Les Crédits de Madagascar

M. Boulanger lit le rapport adopté par la commission, sur les crédits de Madagascar.

Le rapport rappelle les clauses du traité de 1883 et rappelle les faits qui se sont produits, pillages, incendies, meurtres, violation complète des conventions conclues par le gouvernement hova. Il conclut à la demande des 65 millions votés par la Chambre.

La situation qui nous est faite à Madagascar, dit le rapporteur, ne peut pas se comparer à aucune autre. Une expédition est nécessaire, ce n'est qu'une expédition qui peut nous tirer de là.

D'autre part, nos efforts ne seront pas perdus. Non seulement nous aurons fait respecter nos droits, mais la situation heureuse de cette île nous permet des espérances.

L'appréciation des moyens proposés par le gouvernement pour l'expédition elle-même engageant des questions très délicates qui touchent aux commandements et aux transports.

Nous avons reçu du gouvernement l'assurance que des mesures seront prises pour assurer l'unité absolue du commandement, sous l'autorité immédiate du ministre de la guerre. Quant à la composition du corps expéditionnaire, elle sera formée principalement par l'infanterie de marine et l'infanterie de terre, abstraction faite des armes spéciales.

La commission exprime le vœu que, pour les troupes de l'armée de terre, qui doivent concourir à l'expédition, elles soient prises de préférence parmi les troupes stationnées en Algérie, qui sont déjà acclimatées.

Au surplus, il est entendu qu'il n'en résultera aucune diminution dans l'effectif général de l'armée. (Très bien, très bien!)

Sur le service de la santé et du transport, le gouvernement nous a donné toutes les garanties désirables.

Les Hovas nous forcent à la guerre, la commission a accepté le projet du gouvernement; elle espère que le Sénat fera comme elle. (Applaudissements.)

M. Challemel-Lacour annonce que le rapport sera distribué aux sénateurs.

M. Trarieux, au nom de la commission des finances chargée d'examiner le projet du gouvernement, conclut à l'adoption.

La discussion générale est fixée à jeudi. Après le renvoi à la commission des douanes du projet franco-canadien, la séance est levée à 4 heures 15.

Séance jeudi.

CHAMBRE

Paris, 4 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Burdeau.

UN INCIDENT

M. le vicomte d'Hugues se plaint que les paroles qu'il a prononcées hier n'aient été insérées à l'Officiel.

M. Burdeau fait observer qu'il a usé de son droit en ne faisant reproduire à l'Officiel que les paroles qu'il a entendues et si d'ailleurs, les paroles auxquelles fait allusion M. d'Hugues lui étaient parvenues, il lui aurait appliqué une pénalité plus sévère. (Très bien.)

REPRISE DE LA DISCUSSION DU BUDGET

On reprend la suite de la discussion du budget.

M. Krantz veut bien s'ouvrir la porte des réformes, mais à la condition que les socialistes n'y puissent passer. Il prie le ministre des finances de déclarer s'il entend ouvrir la porte ou la défendre.

DISCOURS DE M. POINCARÉ

M. Poincaré, ministre des finances, avant de s'expliquer sur ce point, veut répondre aux précédents orateurs.

Le budget de 1895, dit-il, se présentait dans des conditions exceptionnellement difficiles. Dans les précédentes législations, on a diminué l'ensemble des recettes par suite de divers dégrèvements, et pendant ce temps, les dépenses se sont accrues.

Les lois votées ont pour conséquence des

augmentations de dépenses qu'il faut bien consigner dans les chapitres budgétaires, notamment la loi sur les instituteurs, la loi sur les encouragements à l'industrie du lin et à la sériciculture, etc. Ces dépenses sont irréductibles.

Nous avons été obligé de demander 25 millions d'impôts nouveaux à la loi sur les successions et encore, malgré cela, l'équilibre du budget n'est pas parfait, puisque notre dette publique s'accroît en 1895 de 100 millions.

Depuis 1860, aucun budget n'a réalisé cet équilibre; mais comme beaucoup de dépenses figuraient autrefois à des comptes hors du budget ordinaire, ce déficit n'apparaissait pas toujours. La vérité est que, d'année en année, on s'approche de plus en plus de l'équilibre idéal.

Pour 1895, l'écart entre les dépenses et les recettes, y compris Madagascar, est de 65 millions. C'est pour cela que le gouvernement a demandé 24 millions d'impôts nouveaux.

On demande depuis longtemps un nouveau calcul pour le paiement des droits des successions.

La déduction du passif entraîne pour l'Etat une perte de 25 millions, et la réduction des droits sur l'usufruit et la nue-propriété une perte de dix millions.

Nous demandons aux successions ces 25 millions et 24 millions d'impôts nouveaux, mais en établissant un droit gradué, de façon à faire payer plus cher les grosses successions que les petites.

Il ne s'agit, comme l'a dit M. Léon Say, d'ouvrir une porte au socialisme; il s'agit de faire une concession. (Très bien.)

M. Léon Say dit que le gouvernement abandonne les principes financiers de 1789. Le gouvernement croit, au contraire, qu'il s'y conforme complètement. L'impôt n'a pas toujours été réel; M. Léon Say, dans un article, a reconnu que l'assemblée de 1789 avait établi un impôt réel sur une assiette personnelle. En effet, le fisc ne peut négliger les conditions d'existence du contribuable; les négliger serait commettre une injustice criante.

La déduction de la Dette, la graduation de l'impôt des successions suivant la parenté, les allègements accordés aux chefs d'une nombreuse famille. Tout cela, qu'est-ce, sinon des raisons constituant l'impôt personnel? (Applaudissements.)

Le gouvernement a pensé qu'il ne devait pas charger de la même manière les petites successions et les grosses. Cela ne saurait servir de précédent, ni constituer une concession au socialisme.

Pour les socialistes, l'impôt est un des moyens de niveler les fortunes; pour le gouvernement, il n'en est rien. Pour lui, l'impôt, c'est le mode par lequel les citoyens contribuent aux charges publiques. (Applaudissements.)

Un certain nombre de tarifs progressifs existe dans notre régime fiscal; d'ailleurs, la progression ne s'applique ici qu'à l'enrichissement gratuit.

Le gouvernement considère la propriété individuelle, comme la consécration de la liberté du travail. Il estime que l'héritage est le corollaire de la propriété individuelle. (Applaudissements.)

L'impôt sur les successions n'est pas une part prélevée sur les successions; c'est un impôt comme tous les autres. Dans aucune circonstance, l'impôt ne doit servir à niveler les fortunes. (Très bien.)

On dit que la majorité, qui votera le projet du gouvernement, sera une majorité instable. Le gouvernement n'a rien fait pour essayer que la majorité fût composée de tels ou tels éléments. Le gouvernement a entendu ouvrir la porte non pas aux révolutionnaires, mais aux réformes et aux idées de paix sociale. (Applaudissements.)

M. Casimir-Perier dit qu'il fallait surtout attendre la fortune acquise, et le cabinet qui est sur les bancs a dit qu'il s'inspirerait des idées de justice et de progrès. (Applaudissements.)

Ces idées ne sont pas de nature à effrayer la bourgeoisie.

Ce serait calomnier cette bourgeoisie qui se recrute dans le peuple et qui retourne au peuple que de supposer qu'elle est égoïste, intéressée, avide; elle est libérale, progressiste, elle remplira sans défaillance ses devoirs envers la démocratie. (Vifs applaudissements.)

Plusieurs membres demandent une suspension de séance.

La séance est suspendue à 4 heures 10.

DISCOURS DE M. PELLETAN

A 4 h. 40, la séance est reprise.

M. Camille Pelletan veut revenir au budget lui-même. Ses amis et lui voteront le projet sur les successions, car le gouvernement a été amené à introduire dans le budget le principe de l'impôt progressif. (Très bien, à gauche.)

Une fois la porte ouverte, l'impôt progressif s'installera, mais on ne peut avoir la prétention de tenir toujours la porte fermée. Les recettes ne s'élèvent pas en proportion de l'accroissement des dépenses.

Quand le parti républicain est arrivé au pouvoir, il avait à constituer l'outillage matériel et moral du pays. Les dépenses se sont accrues rapidement, il a fallu s'arrêter à un moment

poûs nouveaux. Les impôts nouveaux dépassent les dégrèvements de 33 millions. Dans le budget actuel, il y a plus de 30 millions de charges nouvelles.

Avec ces impôts, on aurait dû en dégrèver d'autres; au contraire, ils n'ont fait que les accroître et cependant le déficit est revenu et on a dû recourir aux emprunts.

On a formé une autre commission plantant au-dessus de tous les services et contenant encore les quatre inspecteurs. (Rires prolongés.)

M. Pelletan continue son discours avec une verve amusante au milieu des rires de la Chambre.

Si un orage venait à crever la toiture du musée de Versailles, il semble que la première idée serait de boucher le trou.

On a formé une autre commission plantant au-dessus de tous les services et contenant encore les quatre inspecteurs. (Rires prolongés.)

Et l'Europe continue à nous envier notre administration! Est-ce donc une politique bien révolutionnaire que de supprimer tous ces rouages inutiles.

Le trou s'est élargi tout le temps et la dépense sera d'autant plus élevée que l'on aura attendu plus longtemps. (Rires.)

Le président. — J'ai reçu de M. Chauvière une demande d'interpellation sur le service défectueux des trains de banlieue, dix trains ouvriers.

Le projet du cadenas. La commission des douanes a reçu une délégation de l'Association nationale de la menuiserie française.

Les universités. La commission d'initiative a pris en considération la proposition de loi déposée par M. Vigné d'Oocton.

Les affaires de chantage. Paris, 4 décembre. M. Doppfer a continué à entendre, cette après-midi, les directeurs des journaux dont les titres se seraient trouvés sur la liste que M. Trocart aurait proposé.

Le projet du cadenas. La commission des douanes a reçu une délégation de l'Association nationale de la menuiserie française.

Les universités. La commission d'initiative a pris en considération la proposition de loi déposée par M. Vigné d'Oocton.

Les affaires de chantage. Paris, 4 décembre. M. Doppfer a continué à entendre, cette après-midi, les directeurs des journaux dont les titres se seraient trouvés sur la liste que M. Trocart aurait proposé.

Le projet du cadenas. La commission des douanes a reçu une délégation de l'Association nationale de la menuiserie française.

Les universités. La commission d'initiative a pris en considération la proposition de loi déposée par M. Vigné d'Oocton.

Les affaires de chantage. Paris, 4 décembre. M. Doppfer a continué à entendre, cette après-midi, les directeurs des journaux dont les titres se seraient trouvés sur la liste que M. Trocart aurait proposé.

assis sur un banc au square. Le capitaine faisait les remontrances à sa femme. A ce moment survint le lieutenant.

Tout à coup, après avoir échangé quelques paroles, le capitaine tira sur le lieutenant qui regardait trois balles de revolver, sur cinq qui avaient été tirées.

Le blessé a été transporté à l'hôpital. Ses jours sont en danger.

Le capitaine a été mis aux arrêts au fort, par ordre du commandant supérieur.

Détournement de Cartouches Lebel. Paris, 4 décembre. M. Bottolier-Lasquin, commissaire de police du quartier de la Folie-Méconnert, s'occupe en ce moment d'une affaire de détournement de cartouches Lebel.

L'arrestation du coupable a été faite dans des circonstances assez singulières.

L'inspecteur Roger, attaché au commissariat de police de la Goutte-d'Or, déjoua un restaurant de la rue Saint-Maur.

A une table voisine étaient assis deux individus qui causaient à voix basse.

Au cours de leur conversation confidentielle, l'inspecteur de police entendit qu'il s'agissait de cartouches Lebel.

M. Roger dressa aussitôt attentivement l'oreille.

— Oui, ajouta le plus jeune des consommateurs; j'ai pu me soustraire une soixantaine de cartouches de service militaire.

— Son compagnon répondit affirmativement.

Le soldat libéré sortit alors une cartouche Lebel de sa poche, vida sur la table la poudre qui se trouvait à l'intérieur et y mit le feu.

L'inspecteur Roger, ne voulant pas occasionner du scandale en procédant à l'arrestation du possesseur de cartouches Lebel dans l'intérieur du restaurant, sortit du débit et attendit patiemment son homme dans la rue.

Au moment où ce dernier sortait de l'établissement de vins, Roger l'accosta et le pria de le suivre au commissariat de police.

L'interpellé voulut prendre la fuite, mais l'inspecteur de police s'en rendit maître et le conduisit à rue Pasteur, au commissariat de M. Bottolier-Lasquin.

Interrogé par le magistrat, l'inculpé, après avoir déclaré se nommer Charles B..., âgé de vingt-cinq ans, ouvrier fumiste, demeurant faubourg du Temple, déclara qu'il n'avait jamais eu en sa possession de cartouches Lebel, et que l'inspecteur Roger, en l'accusant d'être détenteur de plusieurs de ces engins, avait été sagement induit en erreur.

Appartenant, ajouta B..., au 60^e d'infanterie, en garnison à Nancy; j'ai été libéré ces jours derniers. Ecrivez à mon colonel, il vous renseignera sur ma moralité.

On fouilla Charles B... Il n'avait sur lui aucune cartouche.

pour créer une émotion dans la presse et s'agiter ainsi un peu à décevoir au meilleur système de publicité.

On a remarqué, en effet, que les colis renfermaient quelques publications périodiques.

MESURE GRACIEUSE DU CZAR. Moscou, 4 décembre. La libération des détenus, affranchis du reste de leur peine en vertu du manifeste impérial, vient d'avoir lieu à Moscou.

La ville, un télégramme du ministre de la justice avait communiqué au parquet de cette ville l'ordre de mettre, sans délai, à exécution les grâces accordées par le manifeste.

Le procureur impérial a immédiatement invité tous ses substituts à se rendre dans les divers prisons et à procéder sans retard à l'élargissement des détenus graciés.

Dans le courant de l'après-midi, 187 détenus ont été mis en liberté.

AMÉNITÉS GERMANIQUES. Berlin, 4 décembre. La Gazette Nationale revient, dans un long article documenté, sur la campagne du *Matin* et du *Figaro* contre les attachés militaires.

Au cours de cet article, le journal berlinois parle de « besogne commandée » et laisse entendre que c'est le ministre de la guerre qui a fourni les données des articles en question.

L'attaque aussi ridicule venant des reptiles d'Outre-Rhin constitue pour un ministre de la guerre français le plus honorable certificat de vigilance et de patriotisme.

La réduction de l'Armée Italienne. Rome, 4 décembre. Les réformes opérées dans l'armée italienne par un simple décret rendu à la veille de l'ouverture du Parlement, ont excité en Italie une vive émotion.

D'après *l'Espresso*, c'est l'armée la plus hardie qui ait été tentée depuis que l'armée italienne existe. Elle produira certainement de très bons résultats.

Les mesures prises peuvent se résumer ainsi : Etat-major général. — Diminution de dix généraux, parmi lesquels quatre majors généraux, un général commissaire et deux colonels médecins.

Carabiniers (gendarmes). — Diminution de deux majors, de six capitaines et de 23 subalternes.

Artillerie. — Diminution de 11 colonels, de 11 lieutenants-colonels, de 11 majors, de 42 capitaines; augmentation de 5 subalternes.

Cavalerie. — Diminution de 1 colonel, 1 lieutenant-colonel; augmentation de 13 capitaines et de 8 subalternes.

Invalides et vétérans. — Diminution de 1 colonel, de 1 lieutenant-colonel; augmentation de 1 capitaine, de 88 subalternes; augmentation de 1 lieutenant-colonel.

Officiers hors cadres. — Augmentation de 3 colonels, de 3 lieutenants-colonels, de 5 majors et de 4 capitaines; diminution de 52 subalternes.

Officiers hors cadres. — Augmentation de 3 colonels, de 3 lieutenants-colonels, de 5 majors et de 4 capitaines; diminution de 52 subalternes.

Officiers hors cadres. — Augmentation de 3 colonels, de 3 lieutenants-colonels, de 5 majors et de 4 capitaines; diminution de 52 subalternes.

en France était singulièrement restreinte. On sait, en effet, que même en tenant compte des entreprises d'une prospérité exceptionnelle, le taux moyen du revenu des capitaux engagés dans les exploitations de houille ne dépasse pas 4 0/0.

Le résultat de ces chiffres, que même en évaluant l'amortissement annuel qu'à 30 0/0 du capital, chiffre moyen des dix dernières années, 50 mines seulement sur 102 auraient réalisé des bénéfices.

Le résultat de ces chiffres, que même en évaluant l'amortissement annuel qu'à 30 0/0 du capital, chiffre moyen des dix dernières années, 50 mines seulement sur 102 auraient réalisé des bénéfices.

Le résultat de ces chiffres, que même en évaluant l'amortissement annuel qu'à 30 0/0 du capital, chiffre moyen des dix dernières années, 50 mines seulement sur 102 auraient réalisé des bénéfices.

Le résultat de ces chiffres, que même en évaluant l'amortissement annuel qu'à 30 0/0 du capital, chiffre moyen des dix dernières années, 50 mines seulement sur 102 auraient réalisé des bénéfices.

Le résultat de ces chiffres, que même en évaluant l'amortissement annuel qu'à 30 0/0 du capital, chiffre moyen des dix dernières années, 50 mines seulement sur 102 auraient réalisé des bénéfices.

Le résultat de ces chiffres, que même en évaluant l'amortissement annuel qu'à 30 0/0 du capital, chiffre moyen des dix dernières années, 50 mines seulement sur 102 auraient réalisé des bénéfices.

Le résultat de ces chiffres, que même en évaluant l'amortissement annuel qu'à 30 0/0 du capital, chiffre moyen des dix dernières années, 50 mines seulement sur 102 auraient réalisé des bénéfices.

Le résultat de ces chiffres, que même en évaluant l'amortissement annuel qu'à 30 0/0 du capital, chiffre moyen des dix dernières années, 50 mines seulement sur 102 auraient réalisé des bénéfices.

Le résultat de ces chiffres, que même en évaluant l'amortissement annuel qu'à 30 0/0 du capital, chiffre moyen des dix dernières années, 50 mines seulement sur 102 auraient réalisé des bénéfices.

Le résultat de ces chiffres, que même en évaluant l'amortissement annuel qu'à 30 0/0 du capital, chiffre moyen des dix dernières années, 50 mines seulement sur 102 auraient réalisé des bénéfices.

Le résultat de ces chiffres, que même en évaluant l'amortissement annuel qu'à 30 0/0 du capital, chiffre moyen des dix dernières années, 50 mines seulement sur 102 auraient réalisé des bénéfices.

Le résultat de ces chiffres, que même en évaluant l'amortissement annuel qu'à 30 0/0 du capital, chiffre moyen des dix dernières années, 50 mines seulement sur 102 auraient réalisé des bénéfices.

Le résultat de ces chiffres, que même en évaluant l'amortissement annuel qu'à 30 0/0 du capital, chiffre moyen des dix dernières années, 50 mines seulement sur 102 auraient réalisé des bénéfices.

Le résultat de ces chiffres, que même en évaluant l'amortissement annuel qu'à 30 0/0 du capital, chiffre moyen des dix dernières années, 50 mines seulement sur 102 auraient réalisé des bénéfices.

Le résultat de ces chiffres, que même en évaluant l'amortissement annuel qu'à 30 0/0 du capital, chiffre moyen des dix dernières années, 50 mines seulement sur 102 auraient réalisé des bénéfices.

Le résultat de ces chiffres, que même en évaluant l'amortissement annuel qu'à 30 0/0 du capital, chiffre moyen des dix dernières années, 50 mines seulement sur 102 auraient réalisé des bénéfices.

Le résultat de ces chiffres, que même en évaluant l'amortissement annuel qu'à 30 0/0 du capital, chiffre moyen des dix dernières années, 50 mines seulement sur 102 auraient réalisé des bénéfices.

Le résultat de ces chiffres, que même en évaluant l'amortissement annuel qu'à 30 0/0 du capital, chiffre moyen des dix dernières années, 50 mines seulement sur 102 auraient réalisé des bénéfices.

sentiraient continuellement de cette incision. L'honorable adjoint est convaincu que le monument sera en place, sur l'emplacement fixé et que les conclusions de la commission.

Les droits de stationnement. M. Rivière donne lecture des conclusions de la commission des finances tendant au rejet pur et simple de la demande de la chambre syndicale des entrepreneurs de travaux publics en vue d'obtenir la modification du tarif des droits de stationnement.

Ces droits sont actuellement de 100 fr. par voiture de deux places et de 75 fr. par coupé, ce qui fait 175 fr. pour les deux voitures.

Le rapporteur fait remarquer, à l'appui des conclusions de la commission que cette réduction créerait un déficit de 3.000 francs dans le budget. D'autre part il est fort difficile de contrôler si les entrepreneurs font sortir leurs voitures alternativement ou, au contraire, elles ne sortent pas simultanément.

M. Gresset est certain que la fraude n'est pas possible; il prie le conseil de voter les propositions de l'administration, car les charges qui pèsent sur les entrepreneurs sont très lourdes.

M. Augagneur est d'avis qu'en droit, en équité, la ville ne peut pas percevoir des droits de stationnement pour deux voitures, alors qu'une seule se trouve sur la voie publique.

Après l'adoption de quelques dossiers sans importance, la séance est levée à 10 h. 1/2.

Tentative d'Assassinat. SUR UN GARÇON DE RECETTE. CHEZ M. BARBOYON. Le *Nouvel Lyon* a publié, lundi, le récit qui nous a été fait par M. Barboyon, de l'agression commise contre son mari.

Nous nous sommes de nouveau rendu, hier, chez M. Barboyon, dans le petit magasin de mercerie, dont nous avons donné la description, pour prendre des nouvelles de M. Barboyon.

Nous l'avons trouvé debout, la tête enfoncée dans un litige blanc, sa figure est un peu blême, mais est vif, il a été un peu fatigué, mais montre une force et une énergie, que souligne sur le côté gauche un minuscule grain de beauté.

Après les compliments d'usage, nous avons eu avec lui la conversation suivante : — Vous ressentez-vous, Monsieur, de la terrible secousse que vous avez éprouvée samedi dernier ?

— Non, monsieur, je vais tellement bien, que je compte reprendre très incessamment mon travail. — Et tous les employés de la maison sont aux petits soins pour moi et m'engagent à prendre tout le repos qui me sera nécessaire, de façon à ce que ma convalescence soit amenée lentement et que ma guérison soit complète.

Après nous avoir raconté ces diverses phases de l'attaque, récit que nos lecteurs connaissent déjà par le menu, M. Barboyon termine ainsi : « J'ai appris depuis que le misérable qui a tenté de m'assassiner pour voler s'était servi d'une poignée américaine, sans pointes, ainsi que cela résulte de l'examen de mes trois blessures, par M. le docteur S... qui me prodigue des soins avec un dévouement et une sollicitude très louables. »

— Si le juge, chargé de l'instruction de votre affaire vous confrontait avec votre meurtrier, le reconnaîtrez-vous ? — Assurément non, puisque je ne l'ai pas vu et que je ne connais pas même le son de sa voix !

— Et, si l'on vous présentait son complice, seriez-vous affirmatif, et votre témoignage serait-il un argument pour l'instruction ? — Non, je ne pourrais affirmer, en mon âme et conscience, être en présence du complice de l'homme « blond », parce que mes yeux se sont portés immédiatement sur la carte à moi présentée et que j'ai complètement négligé de jeter mes regards sur l'individu qui m'avait adressé la parole.

Sur cette réponse nous nous exprimons de remercier M. Barboyon des renseignements qu'il a bien voulu nous donner et nous le remercions tout particulièrement de sa bonté et de son empressement à nous servir de la banque Aynard et complète guérison. J. D.

MARIUS PISTER. Un de nos confrères a eu la bonne fortune de rencontrer le jeune homme qui surveille le cheval et la voiture, tandis que les deux chevaux essayaient de consommer leur épouvantable forfait.

C'est un nommé Marius Pister, âgé de seize ans et demi, apprenti tapissier chez M. Lamalle, avenue de Saxe, 257. Ce jeune homme habite avec sa mère, rempailleuse de chaises, rue Tête-d'Or, 71. Voici ce que cet enfant a déclaré à notre confrère :

« J'ai vu le cheval et la voiture, tandis que les deux chevaux essayaient de consommer leur épouvantable forfait. C'est un nommé Marius Pister, âgé de seize ans et demi, apprenti tapissier chez M. Lamalle, avenue de Saxe, 257. Ce jeune homme habite avec sa mère, rempailleuse de chaises, rue Tête-d'Or, 71. Voici ce que cet enfant a déclaré à notre confrère : »

parfaitement reconnus. C'est bien l'attelage que j'ai gardé. D'après la déclaration qui précède, il est certain que l'individu qui conduisait le cheval et la voiture est bien l'audacieux coquin qui a essayé d'attenter aux jours de Barboyon.

COURRIER MARITIME. Le *Coromandel* a quitté Port-Saïd avant-hier lundi, à 2 heures du soir, avec 1.235 Baltes de soda, pour Marseille-Lyon. Il est attendu à Marseille, samedi vers midi.

— L'*Amazone* venant de la Réunion, a quitté Zanzibar, hier mardi, à 11 heures du soir.

— Le *Congo* a quitté Pernambuco pour Dakar, le 3 décembre.

Les Sports. LE MILLE EN 1 M. 35 S. Les deux tandémistes Cordang et Bailoux qui avaient couvert l'autre jour le mille en 1 m. 32 s., mais dont le temps n'avait pas été officiellement constaté, ont recommencé leur tentative à Maëstricht en présence des timekeepers officiels.

Ils ont couvert le mille en 1 m. 35 s. Cette performance s'est faite, bien entendu, départ lancé et en ligne droite; la route était boueuse.

LE VÉLO-CLUB CALADOIS. Dimanche dernier, plusieurs membres du Vélo-Club caladois, sous la direction de M. Claudius Lafont, vice-président et vice-conseil de l'U. V. P., à Belleville, et M. Monfray, capitaine de route du V. C., ont fait, sur la route de Lyon, diverses épreuves de vitesse.

Première épreuve, 500 mètres, départ lancé : M. François Gauthier, du V. C., en 42".

Deuxième épreuve, 300 mètres départ lancé : M. Claudius Ghabert, du V. C., en 27".

M. H. Dietrichs, juge à l'arrivée et M. C. Lafont, chronométrateur.

Le Vélo-Club caladois se propose de faire courir au printemps plusieurs championnats de fond et de vitesse.

Le match annoncé du *Foot-Ball-Club de Lyon* contre l'*Union sportive du Irès Américain*, a eu lieu effectivement dimanche dernier au Grand-Camp, près du café-restaurant « A ma Campagne ».

Le soleil était de la fête et brillait d'un éclat inaccoutumé, comme si, joyeux et fier, il se fût ressouvenu qu'en la cinquième année du siècle, à pareil jour, il avait été avec nos aïeux, décoré d'une éternelle gloire.

La rencontre a été vraiment remarquable et telle qu'on la devait attendre de deux hommes, remplis à la fois d'ardeur et d'expérience. Ils étaient là, trente, en mémoire peut-être de ce combat des Trente, où les compagnons de Beaumanoir rendirent célèbre la lande de Plœmel à Josselin !

Le courage et l'acharnement, sur la pelouse de l'ancien Tonkin, rappelaient à coup sûr les prouesses des deux bretons. Honnêtement eût cru voir une troupe d'Ajaj en fureur.

Après nos bons potaches, qui ont retrouvé sur le terrain leurs anciens du bahut, avont de quoi conter maintenant, ayant de quoi tenir !

Peut-on narrer en détail cette bataille rangée ? Elle débute comme à Fontenoy, par des politesses. Les deux chefs, entourés de leurs états-majors, se saluent courtoisement. Les adversaires fraternisent. Deux heures et demie sonnent, le coup d'envoi est donné par l'un des commandants et aussitôt les deux équipes en viennent aux mains, confondues dans un effroyable balaïser, aurait pu dire Musset.

C'est un coup d'œil ravissant de contempler, éparpillés ça et là sur le gazon, ces groupes aux couleurs bariolées : tantôt ils s'arrêtent, tantôt chargent à triple galop; tantôt s'avancent, tantôt reculent, puis recommencent encore.

Mais qu'un fort de l'action surgisse un différend, immédiatement l'arbitre, un grenoblois, personnage très comptent, porte à ses lèvres son sifflet de métal blanc, fait cesser le jeu quelques instants, juge le cas, et d'une voix souveraine décide le coup franc ou la mêlée; puis la partie reprend plus animée.

Une heure durant, la balle voltigea d'une extrémité à l'autre des deux camps. *Assombré, aucun essai ne fut marqué.* On procéda à la *mêlée*.

Ensuite on recommença et ce fut une série d'assauts incessants jusqu'à 4 heures, pourtant le résultat ne changea point. En vain, dans les deux troupes, on rivalisa de force, d'agilité; en vain, grands et petits, gens trapus, Adonis aux muscles d'acier, veulent vaincre en héros; la victoire restera indécise et l'honneur du combat sera le partage de tous.

Après avoir joué les vaillants Intours, il convenait encore de donner des louanges aux capitaines; ces deux braves se sont montrés tacticiens consommés.

La bataille finit avec le jour, les jeunes athlètes ont allumé les feux de joie d'un superbe punch. Dans leur enthousiasme, certains se figuraient les flammes du bivouac. Je crois même, et je le dis en histoire fidèle, qu'on a déclaré hautement que *l'heure n'était plus aux discours* et par nos mains nous avons tous compris que nous allons marcher sur le Rhin, où nos progrès ont passé !

L'ombre de Castellane errait en ce moment dans ces parages qu'il affectation pour les avoir fait tels qu'ils sont aujourd'hui. Elle nous est apparue à travers les lucarnes bleues du punch, nous a félicités, d'aucuns disent harangués, et sur ce, a tantôté, nous sommes rentrés en ville, gras et contents, revenant du *Grand-Camp de Lyon à l'aise* !

MAURICE D'AL-BALL.

BOURSE DE LYON (SOIR). 3 0/0 102.50; Italie 5 0/0, 85.60; Crédit Lyonnais 787.50; Banque ottomane 676.87; Autrichien 803.75; Lombard 260; Nord-Espagne 123.75; Saragosse 176.80.

Chronique Locale. Bulletin Météorologique (5 h. soir). Hier, brouillard dans la matinée. Temps assez beau toute la journée.

La dépression dont nous parlions hier continue aujourd'hui la France et les îles Britanniques (Pas-de-Calais 750 m.). Le vent tourne au sud de la France, se rafraîchissant qui en résulte se fait sentir jusque dans les montagnes. Le minimum de l'avant-dernière nuit a été seulement de 1° au-dessous de zéro, et à 2 heures du soir le

thermomètre marquant + 9°. La situation reste troublée. Hier, à Lyon : hauteur barométrique de 758 mm. Pluie depuis 4 heures du soir.

Températures extrêmes : à l'ombre minimum -1,3 maximum + 9°; à l'air libre minimum, 5,3 maximum, 10°.

Prévision : Temps assez doux, pluie et vent.

Nécrologie

M. Fleury-Ravarin, le jeune et sympathique député du Rhône, vient d'avoir la douleur de perdre son père, M. Aimé Ravarin, décédé le 2 décembre courant, à l'âge de 64 ans.

Par son affabilité, la droiture de son caractère, le dévouement avec lequel il collaborait à diverses œuvres de bienfaisance, M. Fleury-Ravarin père a attiré la sympathie et l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

Les funérailles auront lieu mercredi, 5 courant, en sa résidence, domicile mortuaire, 14, rue du Mont-d'Or.

Asile départemental de Bron

Le concours d'internat de l'asile départemental d'aliénés de Bron, vient de se terminer par la nomination de MM. Poy, Auger, et Papillon, à l'emploi d'internes titulaires et de MM. Bouveyron et Naussac, comme internes suppléants.

Parmi ces lauréats se trouve un de nos anciens confrères, M. Audemar, ex-interne des hôpitaux, que nous sommes heureux de féliciter d'un pareil succès.

Un Hôtel de Ville à la Mulatière

La municipalité de la Mulatière, continuant les améliorations de cette commune, vient d'obtenir l'autorisation ministérielle de construire un Hôtel de Ville.

Les travaux concernant cet édifice, qui sera situé sur un des places du quai, seront mis en adjudication le 22 décembre prochain.

L'Étoile du Bénin

Rencontré hier, sur le cours Gambetta, un noir qui a le grade de sous-officier d'infanterie de marine.

Il portait sur la poitrine la médaille commémorative de la campagne du Dahomey et l'Étoile noire du Bénin, le nouvel ordre de notre protégé le roi Toffa.

Cette décoration fait un très bel effet avec son large ruban bleu clair bordé de rouge.

Funéculaire de Lyon-Saint-Just

Pour édifier le public, la Compagnie F. O. L. a demandé à l'administration de faire visiter par ses ingénieurs les tunnels de Lyon à St-Just.

Une inspection complète a été faite, par les ingénieurs de l'Etat, dans la nuit du 9 au 10 novembre, et le rapport adressé à M. le préfet du Rhône constate qu'il n'y a aucune trace de tassement, d'affaissement ou d'avaries quelconques.

On s'est séparé à 11 heures. Tous ceux qui ont assisté à cette charmante réunion sont partis emportant de leur soirée un agréable souvenir, enchanteré surtout de l'amabilité du vice-président, M. Brunier fils, qui faisait les honneurs pour M. Touillon, empêché.

La Bilboche

La Bilboche donnait, hier mardi, à 8 h. 1/2, dans son local de la rue Mulet, 7, une soirée intime à ses membres honoraires et à ses sociétaires. MM. Ludovic, Deshaies, Frudhon, le fin comique, ont, tour à tour, charmé les auditeurs.

On s'est séparé à 11 heures. Tous ceux qui ont assisté à cette charmante réunion sont partis emportant de leur soirée un agréable souvenir, enchanteré surtout de l'amabilité du vice-président, M. Brunier fils, qui faisait les honneurs pour M. Touillon, empêché.

Les vins du Beaujolais

Lundi soir, à 2 heures, a eu lieu, en la grande salle de la mairie de Beaujeu, l'adjudication des vins de l'hôpital de cette ville, provenant de la nouvelle récolte de ses propriétés de Cercis, Régnier et Beaujeu.

La quantité mise en vente a été de 337 hectolitres, divisés en huit lots inégaux de 8, 10, 25, 25, 25, 25, 25 et 25 francs la pièce de 216 litres, nu et sur grosse lie.

FAITS DU JOUR

Arrestations. — La fille Lemery Sidonie-Blanche, âgée de 20 ans, artiste acrobate, a été arrêtée hier par ordre de M. Casanova, commissaire de police du quartier Saint-Just et conduite à la Permanence.

Cette jeune personne est inculpée du délit d'escroquerie. — Deux agents ont arrêté, sous l'inculpation de vol, un sieur B., Antoine, 28 ans, manœuvre, demeurant 8, rue Lafayette.

Crisis mystérieux. — Deux individus restés inconnus ont été conduits dans la maison portant le n° 8 du cours d'Herbouville, une carriole à bras qu'ils devaient venir chercher le 2 courant.

Vol à l'hôtelage. — La femme Marie B., 45 ans, ménagère, rue Pierre-Corneille, a été surprise en flagrant délit de vol à l'hôtelage du sieur Courbon, libraire, 37, rue Servient.

Petite fille égorgée. — Une jeune enfant de trois ans se promenant toute seule dans les environs de la préfecture. Mme Trinquet, en passant, l'a aperçue et a couru à son secours.

Exploits de pochards. — Deux individus, Géronde et Geneys, 29 ans, plâtrier, 6, rue Saint-Jacques, 7, rue St-André; se présentaient hier en état d'ivresse dans le restaurant tenu par M. Courtyer, cafetier, au n° 36 de la rue des Farions, et se faisaient servir divers consommations.

Le sieur le délinquant réclama l'indemnité refusèrent de payer, entrèrent dans une violente querelle et se querellèrent tout ce qui leur tourna sous la main, verres, bouteilles, etc.

Souchon, dont le casier judiciaire porte quatre condamnations pour vol, a été arrêté hier par des agents de la police et mis immédiatement en état d'arrestation.

Toujours les cochers. — Deux gardiens de la paix, en tournée près de l'octroi de la rue Paul-Bert, étaient informés, lundi soir, à 7 heures, qu'une femme venait d'être écrasée par un camion qui lui a passé sur le corps.

Le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête qui, nous l'espérons, aboutira à la découverte de ce camionneur imprudent.

A nos lecteurs

Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial qui se recommande aux personnes sujettes aux affections des bronches et du larynx si communes dans nos régions.

Le Gaiacol Degoutet est véritablement précieux pour garantir contre les funestes effets des bronchites et du froid. Ce bon médicament calme très bien la toux, fait disparaître l'oppression, soulage le catarrhe tout en parlant l'haleine et assainit les voies respiratoires en y introduisant, par inhalation, son action antiseptique.

Il est en vente dans toutes pharmacies. Dépôt général : Ancienne Pharmacie Lardet, place des Jacobins, 1, Lyon.

CH'S DYSSLI

M. CHIRURGIEN-DENTISTE Diplômé de l'École dentaire de Paris 37, Cours de la Liberté, 31

Obturations, Aurifications, Prothèse REDRESSERMENTS, EXTRACTIONS SANS DOULEUR

Cabinet spécial pour la pose de dents sans crochets ni extractions de racines

SYSTÈME PERFECTIONNÉ Repoit de 9 h. à 5 h. sans interruption

Toutes les opérations sont faites sans douleur

A LA SCABIEUSE

97, rue de l'Hôtel-de-Ville, 97 Dentil et Demi-Dentil

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles RAVARIN, LESTRA, NAVARRE, GAZAGNE, GUERIN et REVERCHON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

M. Aimé RAVARIN sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu mercredi 5 courant, à 9 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue du Mont-d'Or, 14, pour se rendre à l'église Saint-Pierre-de-Vaise, et de là au cimetière de Loyasse.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Nous insérons, sous ce titre, toutes les communications qui peuvent être utiles au public, sans distinction de parti ni d'opinion.

Le Cyclophile vaissais a renouvelé ainsi son conseil d'administration pour 1895 : Président d'honneur, M. Henry Ravarin, député du Rhône.

Conseil d'administration : président actif, M. Félix Exalté; vice-président, M. Benoit Méliand; secrétaire-général, M. Emile Perdrix; secrétaire-général-adjoint, M. Antoine Bruchet; trésorier, M. Jean-Baptiste Brunet; trésorier-adjoint, M. Joanny Broyer; capitaine de route, M. Louis Vevret; archiviste, M. Georges Iley; conseillers, MM. Denis, Pichon, Reynaud.

La société compte actuellement 31 membres actifs et 11 membres honoraires.

MARCHÉS

Cours commerciaux. — Paris, 4 décembre 1894. — Colza à courant 47,50 à 48,50, janvier 47,50 à 48,50, 4 premiers 47,50 à 48,50, 4 de mars 47,50 à 48,50, 4 de mai 47,50 à 48,50, 4 de septembre 47,50 à 48,50, 4 de décembre 47,50 à 48,50.

Le Havre. — Café (cote officielle), novembre 10 h. 89,75, midi, 89,50. Tendances irrégulières.

Lyon-Vaise. — Marché aux bestiaux du 4 décembre. — Bœufs amenés 648, vendus 566, renvoi 80; prix payés de 150 à 164 fr. les 100 kilos, droits d'octroi non compris.

Villefranche. — Marché du 3 décembre. — Bœufs amenés, 90, vendus, 75. Prix du kilo d'achat sur pied, 0,65. Prix du kilo à l'égal, 0,60.

Montons amenés, 50, vendus, 50. Prix du kilo d'achat sur pied, 0,90. Prix du kilo à l'égal, 0,90.

Pores amenés 102, vendus, 65. Prix du kilo d'achat sur pied, 1,06. Prix du kilo à l'égal, 1,06.

3° ÉDITION DEPARTEMENTS

RHONE Villefranche. — Cadavre retrouvé. — Le malheureux qui a été découvert vendredi dernier, ne donnant plus signe de vie, sur le territoire de la commune de Liergues, vient d'être retrouvé.

C'est un sieur Pierre Peyron, mendiant, âgé de 69 ans, sans domicile fixe. Peyron a dû être renversé par une voiture; il est mort des suites d'une hémorragie.

Armand, de Denicé. — Statistique sanitaire. — Pendant le mois de novembre dernier, le nombre des décès s'est élevé à 28, à Villefranche.

LES APPAIRES DE CHANTAGE

Paris, 4 décembre. M. Saint-Auban, qui est chargé des intérêts de M. Trocart, a reçu, cet après-midi, de M. Doppler, l'autorisation de communiquer avec son client.

D'autre part, M. Trocart va adresser au Parquet une demande de mise en liberté provisoire.

LE CAS DE M. FAVETTE

Paris, 4 décembre. Voici, à titre de document, le texte d'une nouvelle lettre que M. Favette vient d'adresser au garde des sceaux :

Monsieur le garde des sceaux, Répondant mardi dernier, à une question, vous m'avez dit que les pièces demandées par le juge avaient été envoyées le 4 novembre. Cependant, aujourd'hui 4 décembre, je suis toujours dans la même situation.

Ainsi, depuis le 29 octobre, je suis accusé publiquement de faits pouvant entacher mon honneur, malgré une première lettre du 10 novembre au procureur de la République, malgré une seconde lettre du 20 novembre au président du Conseil, je n'ai pas encore, après cinq semaines, été mis à même de m'expliquer comme tout accusé.

Cependant, j'ai le droit de me défendre, de me justifier. Ce droit, j'entends en user; mais, auparavant, j'ai cru devoir, faire connaître au chef suprême de la magistrature un tel état de justice.

DINER MILITAIRE

Paris, 4 décembre. Ce soir, à l'hôtel Continental, les commandants de corps d'armée et les membres de la commission supérieure de classement ont offert leur grand dîner amical au général Saussier, gouverneur militaire de Paris.

Le général Mercier, ministre de la guerre présidait, ayant à sa gauche le gouverneur de Paris, les généraux Billot et de Vendeuvre, à sa droite, le général Krévier, grand chancelier de la légion d'honneur, les généraux Davoust d'Auerstaedt et Peaucellier. En face du ministre de la guerre était le général de Galliffet, ayant à sa droite les généraux de Pierron, de Tréguier et de Jessé; à sa gauche, les généraux Ladvoct, Gouffé et Gotte.

Reception au Ministère de la Justice

Paris, 4 décembre. Le garde des sceaux et M^{me} Guérin ont donné, ce soir, un grand dîner auquel étaient invités les présidents du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes, de la Cour de cassation, un certain nombre de membres de la Compagnie judiciaire.

M^{me} Guérin avait à sa droite M. Mazeau, sénateur, premier président de la Cour de cassation; à sa gauche, M. Boulanger, sénateur, premier président de la Cour des comptes; le garde des sceaux avait à sa droite, M. Renaud, procureur général de la Cour des comptes; à sa gauche, M. Périevier, premier président de la Cour d'appel.

Après le dîner, a eu lieu une brillante réception, à laquelle se sont rendus les membres du corps diplomatique, un grand nombre de conseillers d'Etat, de la Cour de cassation, de la Cour d'appel, ainsi que beaucoup de députés et sénateurs et hauts fonctionnaires du ministère de la justice.

FIN DU SERVICE DE NUIT

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE LYON

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE LYON

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE LYON

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE LYON

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE LYON

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

LES APPAIRES DE CHANTAGE

Paris, 4 décembre. M. Saint-Auban, qui est chargé des intérêts de M. Trocart, a reçu, cet après-midi, de M. Doppler, l'autorisation de communiquer avec son client.

D'autre part, M. Trocart va adresser au Parquet une demande de mise en liberté provisoire.

LE CAS DE M. FAVETTE

Paris, 4 décembre. Voici, à titre de document, le texte d'une nouvelle lettre que M. Favette vient d'adresser au garde des sceaux :

Monsieur le garde des sceaux, Répondant mardi dernier, à une question, vous m'avez dit que les pièces demandées par le juge avaient été envoyées le 4 novembre. Cependant, aujourd'hui 4 décembre, je suis toujours dans la même situation.

Ainsi, depuis le 29 octobre, je suis accusé publiquement de faits pouvant entacher mon honneur, malgré une première lettre du 10 novembre au procureur de la République, malgré une seconde lettre du 20 novembre au président du Conseil, je n'ai pas encore, après cinq semaines, été mis à même de m'expliquer comme tout accusé.

Cependant, j'ai le droit de me défendre, de me justifier. Ce droit, j'entends en user; mais, auparavant, j'ai cru devoir, faire connaître au chef suprême de la magistrature un tel état de justice.

DINER MILITAIRE

Paris, 4 décembre. Ce soir, à l'hôtel Continental, les commandants de corps d'armée et les membres de la commission supérieure de classement ont offert leur grand dîner amical au général Saussier, gouverneur militaire de Paris.

Le général Mercier, ministre de la guerre présidait, ayant à sa gauche le gouverneur de Paris, les généraux Billot et de Vendeuvre, à sa droite, le général Krévier, grand chancelier de la légion d'honneur, les généraux Davoust d'Auerstaedt et Peaucellier. En face du ministre de la guerre était le général de Galliffet, ayant à sa droite les généraux de Pierron, de Tréguier et de Jessé; à sa gauche, les généraux Ladvoct, Gouffé et Gotte.

Reception au Ministère de la Justice

Paris, 4 décembre. Le garde des sceaux et M^{me} Guérin ont donné, ce soir, un grand dîner auquel étaient invités les présidents du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes, de la Cour de cassation, un certain nombre de membres de la Compagnie judiciaire.

M^{me} Guérin avait à sa droite M. Mazeau, sénateur, premier président de la Cour de cassation; à sa gauche, M. Boulanger, sénateur, premier président de la Cour des comptes; le garde des sceaux avait à sa droite, M. Renaud, procureur général de la Cour des comptes; à sa gauche, M. Périevier, premier président de la Cour d'appel.

Après le dîner, a eu lieu une brillante réception, à laquelle se sont rendus les membres du corps diplomatique, un grand nombre de conseillers d'Etat, de la Cour de cassation, de la Cour d'appel, ainsi que beaucoup de députés et sénateurs et hauts fonctionnaires du ministère de la justice.

FIN DU SERVICE DE NUIT

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE LYON

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE LYON

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE LYON

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE LYON

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE LYON

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Paris, 4 décembre 1894. Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

APRÈS BOURSE

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Paris, 4 décembre 1894. Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

APRÈS BOURSE

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours. Includes entries for Ville de Lyon 3 0/0, Ville de Paris 6 0/0, etc.

Le testament de Verdi. — Verdi a consacré ses derniers jours à la rédaction d'un testament de sept millions de francs, sera entièrement consacré à une œuvre grandiose de bienfaisance.

Le vieux maître d'œuvre dans son testament a écrit que sa fortune doit être employée à construire sur ses terres, un splendide palais, en forme de croix latine, qui servira d'asile à deux cents musiciens et artistes lyriques italiens sans fortune.

Tous les plans sont terminés, et Verdi espère assister à l'ouverture de son asile, ayant l'intention de mener activement les travaux, qui commenceront sous peu. Ce sera ma dernière œuvre, a écrit-il aux juristes qui ont rédigé son testament.

ROYAL ANCIEN, dyspepsie, goutte, rhumatisme, gravelle, etc.

SPECTACLES ET CONCERTS

GRAND-THEÂTRE. — Aujourd'hui mercredi, 4 décembre, opéra-comique en 4 actes, de MM. H. Meilhac et L. Halévy, musique de Georges Bizet. Don José, M. Deshayes

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 5 Décembre 1894

GONES DE LYON

Grand Roman inédit PAR VICTOR CHAUVET

A propos de ma fille... De Gilberte? Oui. Et à propos aussi de ce qui est arrivé ce matin... Le comte regarda l'ancien magistrat.

Oui, elle le connaissait... et elle l'aimait... M. de Revel demeura tout saisi. Elle l'aimait! Oui, elle l'aimait!

guère en vouloir à ce garçon-là de s'être laissé éblouir par l'admirable, la merveilleuse beauté de Gilberte. Si, à son âge, nous avions rencontré sur notre chemin une jeune fille comme elle, il est bien certain que nous aurions agit comme lui...

D'un côté, vous aimez, vous adorez votre fille, et vous ne voudriez pas lui causer le moindre chagrin, la rendre plus triste.

cas n'est pas le même, qu'ici la question n'est pas la même. Eh bien, parlons d'abord d'elle, parlons d'abord de Gilberte.

Annonces Légales, Judiciaires et Avis Divers, sont reçus 7, place des Terreaux

LOTS DE TERRAINS clos et complantés, de 300 à 25.000 mètres

PETITES PROPRIÉTÉS De 4,600 à 8,000 r. avec jardins

MOTEURS A GAZ Machines à Vapeur Constructions mécaniques

A. FARRA & C^{ie} 25, Chemin des Pins

A CÉDER, à Vienne (Isère), épicerie-herbages et comestibles.

A VENDRE, à proximité de Lyon, jolie propriété de rapport et d'agrément.

A louer 4 ou 5 pièces, à proximité de Lyon, dans coquette habitation.

A LOUER PETITS APPARTEMENTS 66, Cours Gambetta

Maison de Convalescence Pension bourgeoise Soins et traitement de famille à des prix très modérés

Appartements à louer meublés ou non

40, Chemin Saint-Maximin LYON-MONPLAISIR

Passage du tramway de Montchat à l'entrée du chemin.

MALADIES SECRETES Vices du sang, Maladies de la peau, de la vessie, Ecoulements anciens et récents (hommes et dames) guéris rapidement par Les remèdes du D^r COURNIER

GRANDE FABRIQUE FRANÇAISE DE BOUCHONS MÉCANIQUES A RESSORTS D'ACIER

PLUS DE BOUTEILLES A BAGUES PERCÉES Toutes les bagues de bouteilles utilisables par le nouveau collier fil de fer à œillets

BOUTEILLES POUR BRASSEURS Toutes bouchées Le cent : vingt francs, fermeture garantie hermétique

GRANDE FABRIQUE FRANÇAISE DE BOUCHONS MÉCANIQUES A RESSORTS D'ACIER A CHAUMONT (Haute-Marne)

SUPRÊME RÉGÉNÉRATEUR Des cheveux et de leur couleur ROYAL SAVIOUX Seul recolorant ne poissant pas

CHEZ TOUS LES COIFFEURS ANTICOR VÉTAR UN FRANC

LA FEUILLE UN FRANC LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE

Vente en gros : JACQUET, 4, rue Vanbecour, LYON

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Table with columns: JOURS, DATES ET HEURES, DESTINATIONS, PAQUEBOTS. Includes routes to Algiers, Tunis, Bône, etc.

S'adresser à Lyon, 7, place des Terreaux

QUINA-LAROCHE BI-Phosphate

Recommandé aux Femmes enceintes et aux Nourrices, dont il soutient les forces; il facilite le Sevrage, la Dentition et le Développement des Enfants.

LE MONDE LYONNAIS Journal hebdomadaire, artistique, sportif et mondain illustré

ANNONCES DÉMOCRATIQUES

Avis divers à 0.15 la ligne Offres et demandes d'emploi. Objets à acheter ou à vendre.

S'adresser place des Terreaux, 7, à l'entresol

ANTI-NÉVRALGIQUE ROUSSET

TRAITEMENT COMPLET (Pommade, Sirop, Pilules) 8 francs Pharmacie J. ROUSSET LYON

AGENCE GÉNÉRALE D'IMPORTATION

E. GUYOT Drogiste-herboriste de 1^{re} classe, diplômé par l'École supérieure de pharmacie, en date du 11 juillet 1872

1, rue Masson, LILAS (Seine), précédemment 6, rue Compans, Paris

Bandage sans ressorts, système nouveau perfectionné Pour le maintien garanti de toutes les hernies réductibles.

CEINTURES HYPOGASTRIQUES SANS RESSORTS Pour le déplacement de l'utérus ou matrice

Bas pour varices sur mesures, Ceintures, Ventrières ombilicales, Injecteurs, etc.

Envoi franco en province à partir de 25 francs, contre mandat-poste à l'ordre de M. GUYOT

A CÉDER pour cause de santé, CAFÉ-RESTAURANT, bien situé, renommé et faisant un beau chiffre d'affaires.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG L'INCENDIE

APPAREILS DE CHAUFFAGE Calorifère hygiénique breveté et poêle de faïence

QUINA BRUNO Aux Vins vieux d'Espagne - Conserve toujours sa limpidité Cordial, Fortifiant

L'Ébéniste de la rue du Beuf

PIERRE DELCOURT

Il s'arrêta brusquement, la sueur au front. — Oui, murmura-t-il d'un ton plus bas, j'hésiterai... Plûtôt non, je n'hésiterai même pas!

rait éprouver pour elle un amour pareil au mien? Il est parti bien fièrement de l'hôtel, quand il a appris sa situation, je le croyais plus amoureux...

— Georges! murmura Alice, défaillante, en portant la main à son cœur. La Verrière enveloppa madame de Mazeray d'un singulier regard.

ment Georges aux meilleures conditions, et de le traiter avec les plus grands égards. — C'est le moins que je devais à ce jeune homme.

— Mais, revenons à notre sujet. Sans doute ne me croirais-tu pas, et cependant je vais te dire la vérité. Certes, je n'ai pas de remords, mais parfois je me demande s'il n'est pas impolitique d'avoir abandonné complètement Georges!